

rigines végétale ou animale, ou plus de 6 livres de sucre de canne pour huit gallons de crème à la glace.

Le et après la même date, il sera illégal d'employer de la farine de blé dans la manufacture des bonbons, les bonbons étant définis comme tous produits solides de sucre, comprenant du "taffy", soit seul, soit en combinaison avec des essences et matières colorantes et incluant la crème de chocolat et toutes choses contenant du chocolat, excepté les produits de chocolat solide.

Tout manufacturier de bonbons est obligé de fournir sans délai, à la Commission des Vivres du Canada, un état assermenté des quantités de sucre de canne et de farine de blé employées dans la fabrication des bonbons, du 1er avril 1917 au 31 mars 1918, et la quantité de sucre de canne en mains au 1er mai 1918, pendant la période du 1er mai au 31 août. Entre ces dates, aucun manufacturier du Canada ne devra employer, par mois, pour la manufacture des bonbons, plus que 50 pour 100 de la quantité moyenne de sucre de canne employée mensuellement par lui, durant l'année finissant le 31 décembre 1917.

### LES MARCHANDS DE CAMPAGNE ET DES PETITES VILLES ET LA FERMETURE DE BONNE HEURE

Nous avons reçu, cette semaine, d'un de nos abonnés, la très intéressante lettre suivante contenant la suggestion d'un règlement de fermeture de bonne heure pour les magasins des petites villes et des campagnes et nous ne pouvons résister au plaisir de la publier, sûrs que nous sommes qu'elle intéressera un nombre considérable de commerçants et qu'elle portera peut-être ses fruits sous forme de mouvements régionaux en faveur d'une réglementation équitable, prévoyant un juste repos pour le marchand. Nous serions heureux si cette initiative individuelle éveillait quelque écho parmi les marchands de la province, et nous aimerions à recevoir des opinions personnelles sur cette importante question.

Ci-dessous le texte de la lettre dont il s'agit:—

Monsieur le Rédacteur,

"Le Prix Courant",  
Montréal.

Monsieur,

Je suis, depuis plusieurs années, un lecteur assidu du "Prix Courant", de sorte que je connais l'intérêt que vous portez aux marchands détaillants; je sais que votre sollicitude tend à améliorer les méthodes commerciales et principalement le sort du commerçant; alors je m'adresse à vous, confiant que vous ne serez pas indifférent à ce que je vais vous exposer.

Lorsque vous allez à la campagne et que vous voulez profiter des premières heures du matin pour faire une marche de santé en passant devant quelque magasin vers six heures, en été, vous avez dû voir la porte ouverte et le marchand occupé à faire la toilette de son magasin et l'installation de quelques marchandises à la porte pour annoncer au public qu'il est prêt à le servir; et si vous avez passé vers dix heures du soir vous avez dû être étonné de le voir encore à son poste, toutes lumières allumées attendant que ses derniers clients (qui causent tranquillement de leurs affaires personnelles) lui donnent congé. Vous n'êtes pas sans vous être demandé quel temps reste-t-il à ce pauvre marchand pour prendre de l'exercice en plein air, un peu de récréation, lire la littérature commerciale, se

renseigner sur les questions politiques et municipales, rédiger ses annonces, faire des relations sociales, s'occuper d'œuvres bienfaisantes et paroissiales, etc., en un mot vivre et non pas seulement exister. Le marchand de la campagne ne voit sa famille qu'à l'heure des repas, et encore, les prend-il, ses repas, à intervalles irréguliers et souvent sont-ils entrecoupés. Il laisse sa demeure, le matin, lorsque sa famille est encore au lit et n'y rentre, le soir, que lorsqu'elle dort et s'il a quelque travail sérieux à faire, qui demande sa grande attention, il doit le faire à des heures qui seraient bien employées au sommeil.

Il me paraît y avoir un manque d'ordre et un défaut que tous les marchands de la campagne déplorent sans y apporter de remèdes.

Mais le remède, me direz-vous, est dans l'association. Parlez-donc d'association dans une campagne, vous recueillerez une bonne partie des marchands de progrès; mais l'autre partie? et le village voisin? et la crainte de déplaire aux cultivateurs, qui se croiraient lésés dans une partie de leurs droits, empêcheraient les marchands de fermer leurs boutiques à une heure convenable.

Je suis d'avis qu'une campagne de fermeture de bonne heure, entreprise dans votre journal, aurait pour effet de connaître l'opinion publique commerciale et de faire faire des suggestions qui arriveraient peut-être à quelque chose de pratique.

Et puisqu'on entend si souvent parler d'économie de combustible et autres, pourquoi ne suggérerait-on pas au contrôleur du combustible d'ordonner la fermeture de tous les magasins à huit heures du 1er mai au 1er novembre et à six heures du 1er novembre au 1er mai, excepté les veilles des dimanches et fêtes d'obligation et du 15 au 31 décembre? Le gouvernement pourrait émettre des permis pour ceux qui ne voudraient vendre que des cigares, cigarettes, liqueurs, tabacs et fruits.

On peut se faire une idée de l'économie du combustible si plusieurs milliers de marchands épargnent en moyenne deux tonnes de charbon chacun pour le chauffage seulement, sans compter le luminaire. Personne n'en souffrirait et un grand nombre en bénéficierait. Le marchand de la campagne n'aurait plus rien à envier à celui des villes. Après une journée de dur labeur il pourrait se retirer avec sa famille, se récréer, s'instruire, repasser en revue la journée écoulée et préparer l'ouvrage du lendemain.

Dans tous les cas, j'aimerais à connaître l'opinion des marchands sur la fermeture de bonne heure, et celui qui aura trouvé la solution du problème aura rendu service à ses confrères.

Je demeure, monsieur le rédacteur,

Votre dévoué,

Un abonné du "Prix Courant".

### LES TAXES NOUVELLES ET LES AUGMENTATIONS D'IMPOTS

C'est mardi de la présente semaine qu'a été présentée à la Chambre des Communes, par l'honorable A. K. MacLean, le ministre intérimaire des finances, l'exposé budgétaire du gouvernement pour l'année fiscale 1918-1919. Cet exposé comprenant l'énoncé des nouvelles taxes que le gouvernement compte imposer pour boucler son énorme budget, constitue l'événement de la semaine et aura un effet considérable sur le commerce, comme on pourra en juger par les nouveaux